

Numéro de dossier : R 045 07 AS

ACADEMIE d'ORLEANS-TOURS  
D.R.P.S. 2 / B.A.A.S.

ANNEE SCOLAIRE 2007/2008  
DEPARTEMENT :

## AIDE A L'ACCUEIL-LOGEMENT

*Cette aide est réservée aux personnels stagiaires et aux personnels nouvellement titularisés (néo-titulaires) au 1<sup>er</sup> septembre 2007 et justifiant d'un changement de résidence.*

*A noter qu'à compter de la rentrée 2007, les AED, AVSI, AVSCO peuvent bénéficier de cette aide.*

NOM et Prénom	
Date de naissance :	
Grade:	
Etablissement d'exercice : (année scolaire 2007 /2008)	

### BAREME (sous réserve de modifications ultérieures)

CONDITIONS de RESSOURCES	MONTANT de l'AIDE ACCORDEE
INM : <b><u>inférieur ou égal à 379</u></b>	<b>290 €</b>

INM : Indice Nouveau Majoré (porté sur le bulletin de salaire)

ADRESSE PERSONNELLE  
année 2006 / 2007 :

--

ADRESSE PERSONNELLE  
année 2007 / 2008 :

--

### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Indice nouveau majoré( I.N.M.)	Montant de l'aide accordée

Vu et arrêté à la somme ci-dessus  
Rectifications approuvées  
ORLEANS, le  
Pour le Préfet,  
de la Région Centre et par délégation  
Le Recteur et par subdélégation  
Le Chef de division

Le demandeur certifie  
sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

A \_\_\_\_\_, le

Signature

**SITUATION FAMILIALE :**

célibataire  
séparé(e)

  

marié(e)  
divorcé(e)

  

vie maritale ou PACS :  
veuf / veuve :

  

**Pièces justificatives à joindre à la demande :**

- Copie du dernier bulletin de salaire reçu.
- Copie de votre arrêté de nomination au titre de l'année scolaire 2007 / 2008,
- Pièces justificatives de votre situation en 2006 / 2007 (carte d'étudiant, arrêté de nomination de stagiaire),
- Copie du bail du nouveau logement (ou quittance de loyer ou facture d'hébergement temporaire),
- **Relevé d'identité bancaire ou postal au nom du demandeur.**

***IMPORTANT : Dans le cadre des actions sociales d'initiative académique, les aides ne sont accordées que dans la limite des crédits disponibles. Il est impératif que, pour le dépôt des dossiers, les délais impartis soient respectés.***

**Cette aide n'est pas cumulable avec les autres aides à l'installation ( aide CIV et les AIP)**

**Le dossier est à renvoyer complet avant le 31 octobre 2007  
(sauf cas particuliers)**

*RECTORAT*

*D.R.P.S. 2 / Bureau académique d'Action sociale*

*21 rue Saint Etienne  
45043 ORLEANS CEDEX 1*

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE**